

Future AMC : massacre à la tronçonneuse

A-t-on laissé la situation de l'endettement hôtelier pourrir pendant des années pour n'avoir d'autre choix que celui de l'ablation ? En fait d'ablation, le projet de loi des Finances complémentaire y va à la tronçonneuse...

La loi relative à la création d'une AMC (société de gestion d'actifs) contenue dans le projet de budget complémentaire 2014 ne laisse aucun doute sur les intentions des pouvoirs publics et de leur conseil, la Banque Mondiale : mettre la main sur toutes les entreprises endettées, sans distinction aucune entre bons ou mauvais payeurs.

Ainsi, selon l'article 11 de la future loi créant l'AMC, celle-ci saisira toutes les entreprises accusant un retard (quel qu'il soit) dans le règlement de ses créances, qu'il s'agisse du principal ou des intérêts.

Investie des pleins pouvoirs, la future AMC, si le texte ne change pas, tiendra entre ses mains le sort de la plupart des entreprises tunisiennes et celui du parc hôtelier. Un "protectorat" qui durera douze années, durée de vie de l'AMC.

Une aberration que nous espérons voir l'Assemblée nationale corriger.

LM

Lire aussi notre dossier sur l'endettement hôtelier.